

nution de ses entrées dans les droits mêmes qu'elle perçoit et qui actuellement pour un grand nombre de produits étrangers, sont absolument prohibitifs.

Le môle fiscal, naguère constamment rempli de marchandises venant de l'étranger, travaille à peine trois ou quatre jours par semaine.

Les navires venant d'Europe n'apportent plus à Valparaiso qu'un fret minime. L'explication de ces faits est facile : la dépréciation du papier-monnaie diminue la puissance d'achat des traitements et des salaires et la grande majorité de la population se voit dans l'obligation de restreindre ses dépenses.

Il est à remarquer que la douane de Valparaiso a encaissé, jusqu'au 30 juin, 7,512,999 piastres en 1897, et 7,425,606 en 1898. La moins-value de 2,090,311 piastres sur les entrées de 1898 provient presque entièrement des recettes du 2<sup>e</sup> semestre, autrement dit de la nouvelle émission de papier-monnaie.

Tout, d'ailleurs, laisse jusqu'à présent supposer que les entrées douanières de 1899 seront encore inférieures à celles de l'année 1898.

\*.\*.\*

—Les illustres buveurs et...dégustateurs très précieux, comme disait notre vieux Rabelais, n'auront plus à être jaloux de la fameuse tonne de Heidelberg.

On annonce, en effet, que la sucursale nancéenne de la Société alsacienne de tonnellerie mécanique, à Schiltigheim, enverra à l'Exposition de 1900 un foudre d'une contenance de 4,200 hectolitres.

Ce modeste récipient pèse la bagatelle de 300,000 livres et n'a que 9m50 de hauteur; cent quarante personnes trouveraient place à l'intérieur.

Une jolie pièce !

## ASSUREZ-VOUS !

Ce n'est pas la première fois que nous sommes appelés à constater combien sont imprévoyants ceux qui ne se protègent pas contre un risque qui peut atteindre tout marchand au moment où souvent il s'y attend le moins. Nous voulons parler de l'incendie.

Des événements récents nous obligent à revenir sur cette question.

Il nous est revenu, en effet, qu'un incendie a jeté plusieurs marchands d'une même localité dans les embarras les plus grands et même dans la misère parce que, soit négligence, soit faux calcul, ils ne s'étaient pas assurés contre le feu.

L'incendie dont ils ont été victimes a dévoré tout ce qu'ils possédaient : maisons, mobiliers et marchandises. Le fruit de leurs économies, de leur travail de plusieurs années a disparu en quelques instants et leur avenir, celui de leurs femmes et de leurs enfants se trouve irrémédiablement compromis.

Une prime de quelques dollars payés chaque année à une bonne compagnie d'assurances leur aurait évité les suites d'un désastre dont ils ne se remettront peut être jamais.

Il n'existe aucune raison au monde pour justifier l'imprévoyance d'un marchand en pareille matière. Nul ne peut dire que l'incendie ne passera pas chez lui ! quelque prudent qu'il soit, quelque précaution qu'il prenne.

La prudence, la précaution sont souvent mis en défaut par la faute d'un passant, d'un voisin, ou la main d'un criminel. Les exemples ne manquent pas et chacun en connaît.

C'est pourquoi nous le répétons, tout marchand soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa famille se trouve moralement obligé de se prémunir contre les suites d'un incendie toujours possible.